

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2023-10  
du 05 Juin 2023**

**Madame la Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2021 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire certaines de ses attributions,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conventionner avec la CCVL pour la mise à disposition de verres en plastique réutilisables lors de la fête de la musique qui aura lieu le 18 juin 2023.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS



Transmise en préfecture le : - 6 JUIN 2022  
Notifiée le : - 6 JUIN 2022

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VERRES EN PLASTIQUE REUTILISABLES « Vallons'Y »

Entre

la **Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)** sise 27 chemin du Stade – 69670 VAUGNERAY, représentée par son président, Daniel MALOSSE,

et

la Mairie d'Yzeron sise 31 Grande Rue 69510 Yzeron, représentée par Agnès NELIAS, Maire,

il est arrêté et convenu ce qui suit :

### Article 1 : Mise à disposition de matériel

La CCVL met à disposition de la Mairie d'Yzeron

800 verres en plastique réutilisables « Vallons'Y ». Ces verres devront être exclusivement réservés aux buvettes que l'association assure pendant la Fête de la Musique 2023.

### Article 2 : Conditions de prêt

la Mairie d'Yzeron

- les remet aux clients des buvettes moyennant une consigne de 1 € par verre ; dans le cas où les clients ne rendraient pas leur verre, la Mairie d'Yzeron s'engage à reverser à la CCVL 55 centimes d'euros par verre non rendu : à l'émission du titre de recettes par la CCVL, la Mairie d'Yzeron règlera la somme due par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement administratif ;
- s'engage à rendre à la CCVL le reliquat des verres en fin d'événement, **après lavage et séchage complets.**

Avant la prise de possession des verres et au retour, une vérification quantitative sera faite par les deux parties.

### Article 3 : Durée de la convention

Cette convention est effective du 16 au 19 juin 2023.

Fait à Vaugneray, le 23 mai 2023

Pour la CCVL  
Le président  
Daniel MALOSSE



Pour la Mairie d'Yzeron  
La représentante  
Agnès NELIAS

